



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
 20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
 13800 ISTRES
 Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
 Tél : 04.42.56.64.86
 Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le **02 FEV. 2021**
 A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Budget Primitif 2021	N° 04/21	28 janvier 2021

Fait à Istres le **02 FEV. 2021**

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tamponeur de la Sous-Préfecture)
02 FEV. 2021
 Courrier arrivé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 04/21

Objet de la délibération : Budget Primitif 2021

L'an deux mille vingt et un
et le vingt-huit janvier
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Martine ARFI, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Aline CIANFARANI, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, M. Philippe GINOUX, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Didier KHELFA, M. Patrick LAMBERT, M. Louis LESCOT, M. Michel PERONNET, M. Jean-Louis PLAZY, M. Pierre RAVIOL, M. Didier REAULT, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

Mme Marylène BONFILLON à M. Didier KHELFA
M. Jean-Pierre FRICKER à M. Pierre RAVIOL
M. Henri PONS à Mme Marie-France SOURD
M. Olivier MICHEL à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 20
Procuration : 4
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 24

Secrétaire de séance : M. Didier REAULT

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M14,

Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2021, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Madame la Présidente soumet au Comité est établi en tenant compte du rapport d'orientations budgétaires présenté au comité syndical du 3 décembre 2020.

Il intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet, présenté selon la nomenclature comptable M14, est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les recettes comprennent les participations financières des membres et les subventions des partenaires tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la DDTM et le dispositif CAMH-CRAU (assistance technique aux membres dans le cadre de marché de quasi-régie ou de coopération public-public).

Les dépenses pour 2021 concerneront :

- En section de fonctionnement :
 - les charges de personnel
 - les dépenses à caractère général parmi lesquelles :
 - La réalisation du suivi qualitatif de la nappe (analyses),
 - L'observatoire de la nappe,
 - L'étude OSMOSE (sur les zones humides),
 - L'étude juridique sur la stratégie de gestion de la ressource souterraine et les évolutions statutaires,
 - La mise en œuvre de la stratégie CISEF,
 - L'animation du contrat de nappe et la signature de l'avenant de la phase 2,
 - L'animation de la politique ressource stratégique,
 - La labellisation du SYMCRAU en EPTB (établissement public territorial de bassin),
 - La préfiguration du SAGE sur la Crau,
 - Le dispositif de paiements pour service environnementaux
- En investissement, il s'agira de financer :
 - Du matériel d'hydrométrie,
 - Des piézomètres,
 - Du matériel informatique, et l'observatoire du site internet
 - Le renouvellement du parc de véhicules (2 véhicules sur 3 concernés)
 - Une étude de programmation relative à une future rénovation de locaux destinés à accueillir le siège social du SYMCRAU.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 ci-joint, par nature, section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 : « Charges à caractère général » :	478 617.05 €	74 : « Dotations et participations » (dont participation des membres)	416 814.11 € (240 314.11 €)
012 : « Charges de personnel » :	348 000.00 €	75 : « Autres produits de gestion courante »	1 000.00 €
65 : « Autres charges de gestion courante »	300.00 €	70 : « produits de services » – cahm-crau »	6 950.00 €
		13 : « atténuation de charges »	3 000.00 €
Total dépenses réelles	826 917.05 €	Total recettes réelles	427 764.11 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 – 68 « dotations amortissements et provisions »	47 000.00 €	042 – 77 : « Amortissements des subventions d'investissement »	30 800.00 €
Total dépenses d'ordre	47 000.00 €	Total recettes d'ordre	30 800.00 €
		R002 : « excédent de fonctionnement reporté de 2020 »	415 352.94 €
Total des dépenses de fonctionnement	873 917.05 €	Total des recettes de fonctionnement	873 917.05 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
20 : « Immobilisations incorporelles »	41 000.00 €	13 : « subvention d'investissement »	31 750.00 €
21 : « Immobilisations corporelles »	34 620.32 €		
23 : « immobilisations en cours »	15 500.00 €		
Total dépenses réelles	91 120.32 €	Total recettes réelles	31 750.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 - 13 « Subventions d'investissement »	30 800.00 €	040 – 28 : « amortissements des immobilisations »	47 000.00 €
Total dépenses d'ordre	30 800.00 €	Total recettes d'ordre	47 000.00 €
		R001 : « solde d'exécution positif reporté de 2020 »	43 170.32 €
Total des dépenses d'investissement	121 920.32 €	Total des recettes d'investissement	121 920.32 €

Le budget primitif 2021 s'élève à 995 837.37 €.

APPROUVE le tableau des participations statutaires des membres, lequel peut se résumer de la manière suivante :

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2020	PARTICIPATION 2021
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60.90 %	144 463.40 €	144 463.40 €
ACCM	19.20 %	45 545,11 €	45 545.11 €
AUREILLE	0.80 %	1 897.71 €	1 897.71 €
MOURIES	0.80 %	1 897.71 €	1 897.71 €
GPMM	18.30 %	43 410.18 €	43 410.18 €
TOTAL membres TAUX STATUTAIRE		237 214 .11 €	237 214 .11 €
CA13	Forfait	3 000.00 €	3 000.00 €
UBC	Forfait	100.00 €	100.00 €
TOTAL membres FORFAIT		3 100.00 €	3 100.00 €
TOTAL MEMBRES		240 314.11 €	240 314.11 €

AINSI fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,**

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.